



Nouvelle procédure

Collecte déchets volumineux

Pointe-Fortune, le 26 janvier 2021

Dans une volonté d'optimiser la collecte des déchets volumineux, il sera maintenant obligatoire de s'inscrire auprès de la municipalité pour la collecte mensuelle de déchets volumineux.

La collecte sera comme auparavant le premier vendredi de chaque mois. **Les citoyens qui auront des déchets volumineux à disposer, devront communiquer avec la municipalité au 450-451-5178 poste 0 pour s'inscrire. L'inscription devra avoir été fait au plus tard à 16h00, le mardi précédent la collecte.**

Voici les matières qui sont considérés comme des déchets volumineux :

Meubles, électroménagers, matelas, jouets de grande taille, baignoires, chaises de jardin, réservoirs d'eau chaude, et autres objets de grande dimension.

Ne sont pas considérés comme des déchets volumineux :

Les déchets domestiques, tout ce qui est dans un sac, boîte ou contenant à ordures, matériaux de construction, branches, gazon, feuilles mortes, etc.

L'Écocentre de Rigaud est aussi une solution simple, efficace et sécuritaire où vous pouvez disposer des matériaux de construction, branches, produits électroniques, résidus domestiques dangereux. www.mrcvs.ca/écocentre

Localisation : 32, rue de la Coopérative, Rigaud

Horaire : 1 décembre au 31 mars :

Lun-ven : FERMÉ, sam-dim OUVERT 9h à 16h.

1 avril au 30 novembre :

Lun-jeu-ven : OUVERT 12h à 17h, mar-mer FERMÉ,
sam-dim OUVERT 9 à 16h.

Tous ensemble, nos efforts serviront à améliorer notre environnement.

Source : Municipalité de Pointe-Fortune